

Université Paris Nanterre : procédure de transfert

Transfert de départ vers une autre université

Vous êtes inscrit(e) en 2016/2017 ou avez déjà été inscrit(e) à l'Université Paris Nanterre et vous souhaitez poursuivre vos études dans une autre université française pour l'année universitaire 2017/2018 ?

Pour cela, suivez ces 3 étapes :

1) Vous pouvez télécharger le formulaire de demande de transfert « Départ » [en cliquant ici](#) ou le retirer à l'accueil du service des inscriptions (bâtiment A - salle A02 ou A09 selon votre discipline) pendant les heures d'ouverture.

*Du lundi au vendredi
09h-12h / 13h-16h30
Mardi de 09h à 13h - FERME L'APRES-MIDI*

2) Complétez le formulaire, faites-le signer par l'université d'accueil puis retournez-le par courrier ou déposez-le auprès du service des inscriptions de l'Université Paris Nanterre.

3) L'Université Paris Nanterre vous retournera votre formulaire par courrier, après signature.



Transfert d'arrivée d'une autre université : transfert-accueil

Vous êtes inscrit(e) dans une autre université et vous souhaitez poursuivre vos études à l'Université Paris Nanterre ?

- Pour cela, vous devez déposer une demande d'inscription en vous connectant sur le site E-CANDIDAT : <https://ecandidat.parisnanterre.fr>

Parmi les pièces à joindre au dossier de candidature E-CANDIDAT, vous trouverez, entre autres, la fiche-transfert à télécharger. Ce formulaire de transfert « arrivée » à l'Université PARIS NANTERRE est à renseigner et à téléverser sur le site E-CANDIDAT.

Toutefois, si vous êtes en possession d'un document de transfert-départ comportant l'avis favorable de votre université d'origine, vous pouvez téléverser ce document.

La réponse à votre candidature vous sera apportée après l'examen de votre dossier.

Mis à jour le 24 juillet 2017

